

Avis important

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **11 (1923)**

Heft 177

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... . 8.—
Le Numéro.... . 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, . 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: A propos de suffrage féminin: Marc SANGNIER. — L'idée marche: E. GD. — Les femmes à la IV^e Assemblée plénière de la Société des Nations (*suite et fin*): J. GUEYBAUD. — A nos lecteurs. — De ci, de là... — La conseillère municipale et le film: E. GD. — Carrière féminines, la jardinière: A. M. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton*: Les femmes et les livres: *Chez les Lapons*: Jacqueline de La HARPE; *Le Livre du Bonheur*; le *Livre des Eclaireuses*.

Avis important

On trouvera encarté dans ce numéro un bulletin de versement à notre compte de chèques postaux, dont nous prions nos lecteurs de bien vouloir se servir pour payer dans tous les bureaux de poste le montant de leur abonnement pour 1924, ce système étant le plus simple pour nous et le moins onéreux pour eux.

Ce bulletin ne porte pas le chiffre du montant de l'abonnement. Ceci pour la raison suivante: le Comité de notre journal n'a pas voulu, afin de ne décourager aucune bonne volonté, élever le prix de l'abonnement qui reste fixé à 5 fr. pour un an. Mais ce prix est, on le sait, inférieur au prix de revient de notre journal qui est de 6 fr. par an.

L'an dernier, la moitié environ de nos abonnés ont tenu à payer leur abonnement au prix de revient, ce qui a été pour nos finances un allègement considérable et a beaucoup éclairci la situation matérielle de notre journal. C'est pourquoi, cette année encore, nous laissons en blanc le prix de l'abonnement à l'intention de tous ceux qui voudront payer leur journal à son prix coûtant, ce dont nous les remercions très vivement d'avance.

Pouvons-nous rappeler encore le sou dont nous taxe la poste pour chaque versement fait à notre compte de chèques, et qui, multiplié par le chiffre de nos abonnés, finit par constituer une véritable petite somme, alors que, pour chacun individuellement, cinq centimes, c'est peu de choses?... Merci aussi à tous ceux qui y penseront.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

A propos de suffrage féminin

... Il n'est pas juste qu'une moitié seulement de l'humanité soit appelée à donner son avis sur les questions qui intéressent l'avenir du pays. Et voilà pourquoi nous avons toujours revendiqué avec vigueur le droit d'éligibilité et le droit pour les femmes de voter.

Le suffrage des femmes dérange peut-être les vieilles façons de penser des politiciens professionnels; certains disent que les femmes ne doivent pas voter parce qu'elles n'entendent rien à la politique. Et moi, je réponds: « C'est justement parce qu'elles n'entendent rien à votre politique qu'il faut qu'elles votent. Eh oui! le jour où les femmes voteront, l'axe de la politique sera peut-être déplacé; les problèmes de politique pure

passeront au second plan; on s'occupera davantage de législation sociale, le foyer sera davantage protégé contre les maux qui le menacent, et, aussi, l'on trouvera dans les assemblées politiques des forces nouvelles pour lutter avec énergie, et jusqu'à la victoire, contre ce monstre odieux qu'est la guerre. »

MARC SANGNIER.

Discours-programme de la Jeune République.
(9 décembre 1923.)

L'idée marche...

... un peu à la façon de certains crustacés: tout de guingois pour le moment en France. Les débats à la Chambre, que nous annonçons dans notre précédent numéro, sur le projet de loi Justin Godart se sont en effet singulièrement embrouillés et entortillés grâce à M. Roulleaux-Dugage et à son vote familial, et il n'est pas facile de voir clair dans le labyrinthe des comptes-rendus de la grande presse — ces débats, pour le dire en passant, intéressent aussi peu les agences comme Havas que les correspondants de nos journaux suisses, car à part quelques communiqués sybillins et vagues, ceux-ci n'ont pas daigné nous tenir au courant des péripéties, le suffrage féminin en étant le héros, qui se sont déroulées au Palais-Bourbon.

Essayons d'y voir un peu clair avec l'aide de quelques-unes de nos amies suffragistes.

On se souvient qu'immédiatement après le rejet du vote des femmes par le Sénat, il y a un peu plus d'une année de cela, M. Justin Godart, député du Rhône, avait déposé à la Chambre un projet de loi ainsi conçu:

Les lois et dispositions réglementaires relatives à l'électorat et à l'éligibilité s'appliquent aux femmes âgées de plus de vingt-cinq ans.

Manifestement inspiré du système anglais de fixer, à titre provisoire, la majorité politique des femmes plus tard que celle des hommes, afin de rétablir durant une période transitoire l'équilibre numérique entre les électeurs des deux sexes dans un pays qui compte environ 7 femmes pour un homme, ce projet avait rencontré l'appui de tous les groupements suffragistes. La discussion en devait avoir lieu le 6 décembre. « S'il ne s'était agi que du suffrage féminin et du projet Justin Godart, nous